

WILDAID

**COMPORTEMENTS
ENVERS LES PANGOLINS
ET LA FAUNE SAUVAGE
AUPRÈS DES POPULATIONS
URBAINES DU CAMEROUN**



COMPORTEMENTS ENVERS LES PANGOLINS ET LA FAUNE SAUVAGE AUPRÈS DES POPULATIONS URBAINES DU CAMEROUN

Table des Matières

<i>I. Résumé.....</i>	<i>3</i>
<i>II. Méthodologie.....</i>	<i>5</i>
Profil démographique de la population étudiée	5
<i>III. Résultats et discussion.....</i>	<i>5</i>
III.1 Consommation de viande de brousse et de pangolin	5
III.2 Connaissance et impact de la loi camerounaise sur les pangolins	7
III.3 Comportements envers les pangolins	8
III.4 Comportement à l'égard de la faune et des forêts	9
<i>Remerciements</i>	<i>11</i>

Ecrit par Simon Denyer, WildAid
Traduit par Jennifer Biffot, WildAid

COMPORTEMENTS ENVERS LES PANGOLINS ET LA FAUNE SAUVAGE AUPRÈS DES POPULATIONS URBAINES DU CAMEROUN

I. Résumé

La chasse non durable à la viande de brousse est devenue une menace majeure pour les populations d'animaux sauvages en Afrique, avec une demande en viande de brousse émanant des villes à forte croissance du continent qui met à rude épreuve de nombreuses espèces, en particulier en Afrique occidentale et centrale. Le commerce de la viande de brousse est également associé à un risque accru de propagation des zoonoses.

Les pangolins, en particulier, sont de plus en plus menacés d'extinction, tant en Afrique qu'en Asie. En Afrique, ils sont chassés pour la consommation locale de leur viande, tandis que leurs écailles sont de plus en plus exportées en Asie pour être utilisées dans la médecine traditionnelle chinoise.

Les menaces mondiales qui pèsent sur les pangolins ont été reconnues par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) en 2017, qui a placé les huit espèces de pangolins à son annexe I des espèces les plus menacées, interdisant tout commerce international. Le gouvernement du Cameroun a suivi le mouvement en interdisant la chasse, la capture, la mise à mort et le commerce des trois espèces indigènes de pangolins.

Cette enquête est destinée à compléter le rapport de WildAid "Comprendre la consommation urbaine de viande de pangolin au Cameroun", qui a examiné en détail les attitudes des consommateurs de viande de brousse dans les villes de Douala et de Mbalmayo, interrogés dans des restaurants de viande de brousse.

En revanche, cette enquête porte sur les attitudes du grand public, dans cinq villes : Douala, Yaoundé, Bertoua, Ebolowa et Mbalmayo. Plutôt que de se concentrer sur les personnes qui mangent dans les restaurants de viande de brousse, elle vise à donner un aperçu de la situation générale des citoyens camerounais.

Elle vise également à fournir une base de référence pour la campagne de WildAid visant à protéger les pangolins au Cameroun, afin de nous permettre d'évaluer l'impact de cette campagne sur la sensibilisation, les attitudes et la consommation de viande de pangolin.

Les résultats ont permis de tirer quelques conclusions claires. Tout d'abord, la consommation de viande de brousse est très répandue, avec seulement 8% des personnes interrogées qui disent ne jamais en manger. Alors que 58% disent ne manger de la viande de brousse qu'une fois par an ou très rarement, 34% disent en manger environ une fois par mois ou davantage.

La viande de pangolin est également consommée en quantités importantes, avec 63% qui en mangent une fois par an ou très rarement, mais 17% qui disent en manger environ une fois par mois ou davantage.

Compte tenu de la taille des villes camerounaises et de la lenteur de la reproduction des pangolins, ces niveaux de consommation ne peuvent qu'exercer une pression sur les populations des espèces indigènes de pangolins.

COMPORTEMENTS ENVERS LES PANGOLINS ET LA FAUNE SAUVAGE AUPRÈS DES POPULATIONS URBAINES DU CAMEROUN

La connaissance de la loi de 2017 interdisant la chasse, la mise à mort, la capture, le commerce et la consommation de pangolins était très faible. Seuls 29 % des répondants ont correctement déclaré qu'il était illégal de chasser, tuer et commercialiser toutes les espèces de pangolins.

Lorsqu'on leur a parlé de la loi de 2017 interdisant l'abattage et le commerce de toutes les espèces de pangolins, un peu plus de la moitié ont déclaré que cela n'avait aucun impact sur leur consommation. Mais un nombre significatif de personnes ont déclaré avoir renoncé à manger du pangolin en conséquence ou en manger moins.

Ces résultats laissent une grande marge de manœuvre pour mieux faire connaître la loi et permettent d'espérer qu'une plus grande sensibilisation réduira la consommation de viande de pangolin.

Interrogés sur leur attitude envers les pangolins, une très forte majorité (93%) a déclaré être fière que les pangolins existent au Cameroun. Plus de la moitié (55%) étaient conscients que les pangolins aident à maintenir un environnement sain, mais beaucoup n'étaient pas conscients du rôle que les pangolins jouent dans l'écosystème en mangeant des fourmis et des termites.

Alors que les avis étaient partagés sur la question de savoir si la chasse aux pangolins devait être autorisée ou interdite, la sensibilisation aux menaces pesant sur les populations de pangolins était incomplète.

Ces résultats suggèrent qu'une campagne de sensibilisation à la loi, aux menaces qui pèsent sur les populations de pangolins, à leur valeur pour l'environnement et à leur place importante dans le patrimoine naturel du Cameroun pourrait avoir un impact sur la réduction de la consommation.

Les attitudes à l'égard de la faune sauvage au Cameroun sont très majoritairement positives et devraient encourager les défenseurs de la nature.

De très fortes majorités ont déclaré que la faune est importante pour le patrimoine naturel du Cameroun (92%), qu'elles sont fières de la faune camerounaise (87%), et que la faune fournit des revenus précieux grâce au tourisme (89%).

Une autre majorité écrasante (83%) a déclaré qu'elle paierait pour visiter un parc national au Cameroun, un résultat qui soutiendra les efforts du gouvernement pour développer le tourisme intérieur.

Les avis étaient davantage partagés quant à l'autorisation de la chasse aux animaux sauvages, mais l'affirmation selon laquelle le Cameroun devrait autoriser la chasse aux espèces sauvages communes, mais pas aux espèces menacées, a recueilli de loin le plus grand nombre de suffrages. Cela suggère que le soutien à l'interdiction de la chasse aux pangolins augmenterait si les gens étaient davantage sensibilisés aux menaces qui pèsent sur eux.

La déforestation, qui constitue un problème majeur au Cameroun, a suscité une très forte inquiétude, tandis que la plupart des personnes ont également convenu que le Cameroun pouvait tirer des revenus utiles de ses forêts.

COMPORTEMENTS ENVERS LES PANGOLINS ET LA FAUNE SAUVAGE AUPRÈS DES POPULATIONS URBAINES DU CAMEROUN

II. Méthodologie

L'enquête a été menée dans cinq villes du Cameroun, par le biais d'entretiens en face à face.

L'échantillon a été pondéré en fonction des deux plus grandes villes, Yaoundé et Douala, tandis que de plus petits échantillons ont été tirés de Bertoua, Ebolowa et Mbalmayo. Cela permet de tirer des conclusions générales sur les attitudes dans les centres urbains du Cameroun, mais aussi d'examiner davantage les différences entre les différentes villes et régions si nécessaire.

L'échantillon était également équilibré entre les différents sexes, groupes d'âge et niveaux d'éducation. L'intention est de réaliser une enquête finale après la campagne avec une répartition similaire.

Profil démographique de la population étudiée

<u>Ville</u>	<u>Échantillon</u>	<u>Sexe</u>	<u>Échantillon</u>
Bertoua	130	Femme	500
Douala	300	Homme	501
Ebolowa	120	Total	1,001
Mbalmayo	102		
Yaoundé	349		
Total	1,001		

<u>Âge</u>	<u>Échantillon</u>
18-24	234
25-34	426
35+	341
Total	1,001

III. Résultats et discussion

Pour les besoins de ce bref rapport, nous nous concentrerons sur les résultats globaux, sans examiner les différences entre l'âge, le sexe et la ville. Ces ventilations seront examinées plus en détail lorsque l'enquête finale sera réalisée.

III.1 Consommation de viande de brousse et de pangolin

Les personnes interrogées ont été questionnées sur leur consommation de viande de brousse. La plupart d'entre elles ont déclaré en consommer une fois par an ou très rarement (58%), mais un nombre important a déclaré en consommer environ une fois par mois (23%) ou une fois par semaine/plus souvent (11%). Seuls 8% des répondants ont déclaré ne jamais consommer de viande de brousse.

Tableau 1. Consommation de viande de brousse

COMPORTEMENTS ENVERS LES PANGOLINS ET LA FAUNE SAUVAGE AUPRÈS DES POPULATIONS URBAINES DU CAMEROUN

Q. A quelle fréquence consommez-vous de la viande de brousse ?

<u>Réponse</u>	<u>Total</u>	<u>%</u>
Une fois par semaine ou davantage	110	11
Environ une fois par mois	234	23
Une fois par an/très rarement	579	58
Jamais	78	8
Total	1001	100

On a ensuite montré aux personnes interrogées la photographie d'un pangolin et on leur a demandé s'ils pouvaient identifier de quel animal il s'agissait. Environ 86 % d'entre eux ont été en mesure de l'identifier correctement comme étant un pangolin.

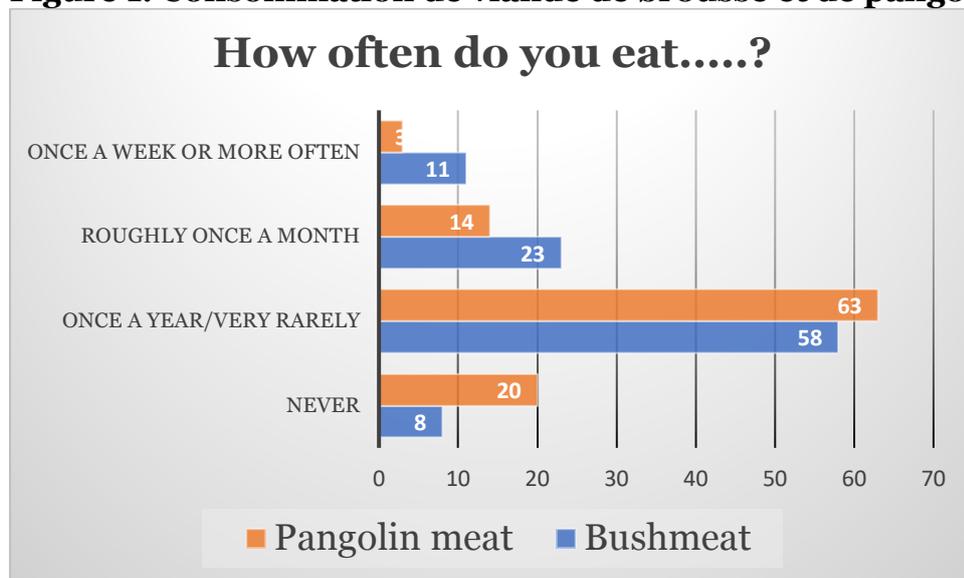
À la question de savoir à quelle fréquence ils consomment de la viande de pangolin, 63 % ont répondu une fois par an ou très rarement. Mais 17% ont dit en consommer une fois par mois ou davantage. Compte tenu de la taille des villes camerounaises, ce niveau de consommation ne peut qu'exercer une pression sur les populations d'espèces indigènes de pangolins.

Tableau 2. Consommation de viande de pangolin

Q. A quelle fréquence consommez-vous de la viande de pangolin ?

<u>Réponse</u>	<u>Total</u>	<u>%</u>
Une fois par semaine ou davantage	33	3
Environ une fois par mois	137	14
Une fois par an/très rarement	626	63
Jamais	205	20
Total	1001	100

Figure 1. Consommation de viande de brousse et de pangolin



III.2 Connaissance et impact de la loi camerounaise sur les pangolins

La connaissance de la loi de 2017 interdisant la chasse, la mise à mort, la capture, le commerce et la consommation de pangolins était faible. Seuls 29 % des répondants ont correctement déclaré qu'il était illégal de chasser, tuer et commercialiser toutes les espèces de pangolins.

Une proportion bien plus importante (47 %) pensait qu'il était légal de tuer certaines espèces. C'était la loi entre 2006, lorsque les pangolins terrestres ont été protégés, et 2017, lorsque les pangolins à ventre blanc et à ventre noir ont également été placés sous protection officielle.

En outre, 20 % des personnes interrogées pensaient qu'il était légal de chasser, tuer et manger toutes les espèces de pangolins.

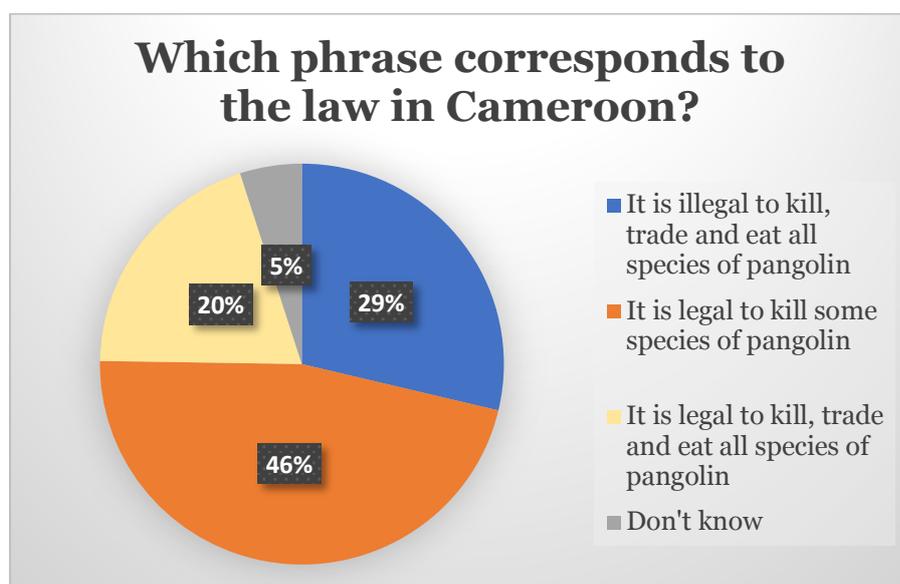
Ce constat donne une marge de manœuvre importante pour sensibiliser le public.

Tableau 3. Sensibilisation à la loi sur les pangolins

Q. Quelle phrase ci-dessous correspond à la loi sur les pangolins ?

<u>Réponse</u>	<u>Total</u>	<u>%</u>
Il est illégal de tuer, de commercialiser et de manger toutes les espèces de pangolins.	289	29
Il est légal de tuer certaines espèces de pangolins.	469	47
Il est légal de tuer, de commercialiser et de manger toutes les espèces de pangolins.	196	20
Je ne sais pas	47	5
Total	1001	100

Figure 2. Sensibilisation à la loi sur les pangolins



COMPORTEMENTS ENVERS LES PANGOLINS ET LA FAUNE SAUVAGE AUPRÈS DES POPULATIONS URBAINES DU CAMEROUN

Lorsqu'on leur a parlé du changement de la loi promulguée en 2017, plus de la moitié des personnes interrogées (53 %) ont déclaré que ce changement n'avait pas d'impact ou n'aurait pas d'impact sur leur consommation de viande de pangolin.

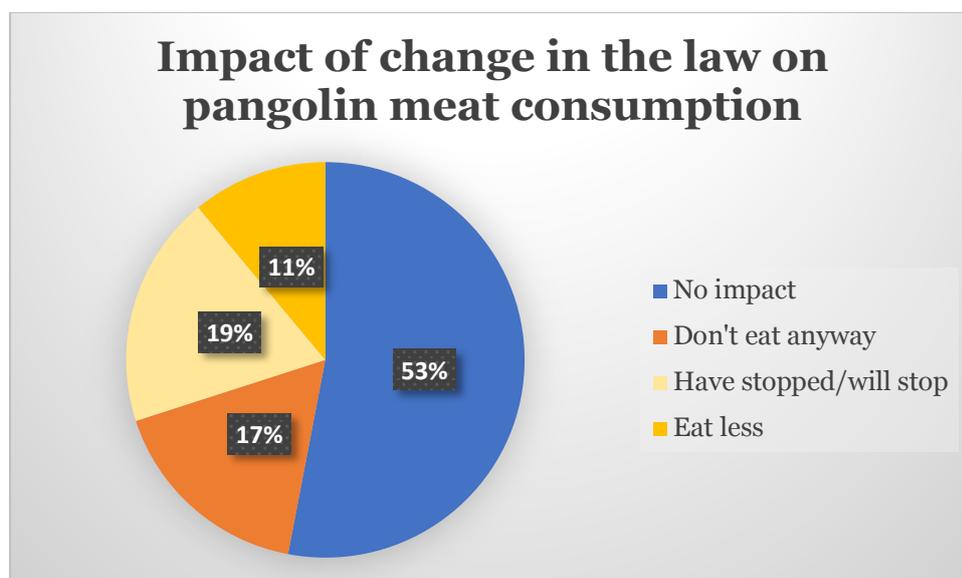
Cependant, 19 % ont déclaré qu'ils avaient cessé de manger de la viande de pangolin ou qu'ils cesseraient d'en manger suite au changement de la loi, tandis que 11 % ont déclaré qu'ils en mangeaient moins.

Tableau 4. Impact du changement de loi

Q : En 2017, le gouvernement a modifié la loi pour rendre illégal le fait de tuer et de commercialiser des pangolins. Cela a-t-il changé votre consommation de viande de pangolin ?

Réponse	%
Cela n'a eu aucun impact	53
Je ne mange pas de viande de pangolin de toute façon	17
J'ai arrêté d'en manger/je vais arrêter	19
Je mange moins de viande de pangolin	11

Figure 3. Impact du changement de loi



III.3 Comportements envers les pangolins

Interrogés sur leur attitude envers les pangolins, une très forte majorité (93%) a déclaré être fière de l'existence des pangolins au Cameroun. Plus de la moitié (55%) sont conscients que les pangolins aident à maintenir un environnement sain.

Plus des deux tiers (68%) considèrent les pangolins comme une source importante de nourriture au Cameroun, ce qui n'est pas surprenant si l'on considère la consommation de viande de pangolin en milieu rural et urbain.

COMPORTEMENTS ENVERS LES PANGOLINS ET LA FAUNE SAUVAGE AUPRÈS DES POPULATIONS URBAINES DU CAMEROUN

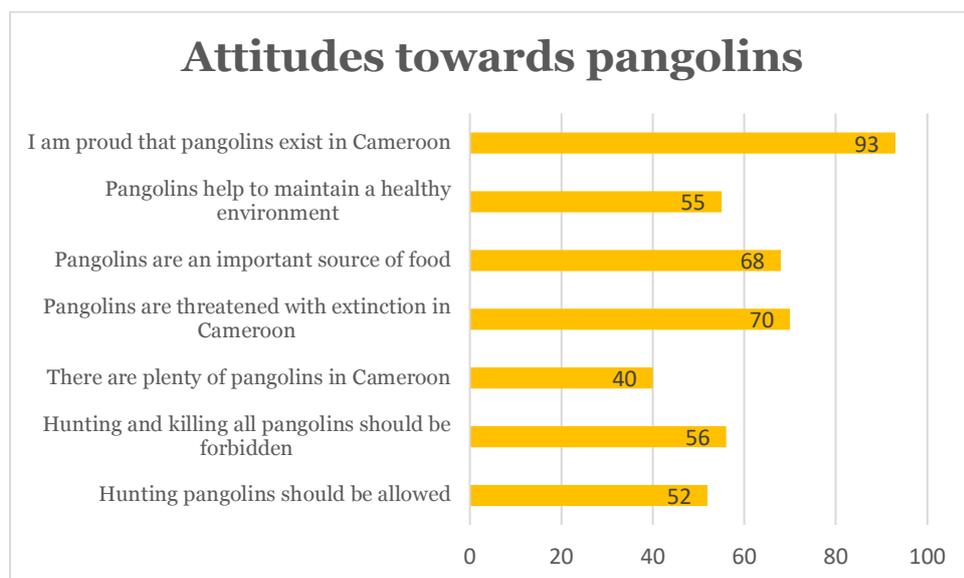
Interrogés sur la menace d'extinction, les résultats sont légèrement contradictoires, avec 70% d'accord sur le fait que les pangolins sont en danger, mais 40% disent qu'il y a encore beaucoup de pangolins ici.

Les avis étaient partagés quant à l'autorisation ou l'interdiction de la chasse aux pangolins.

Tableau 5. Comportements envers les pangolins

<u>Question</u>	<u>D'accord (%)</u>	<u>Pas d'accord</u>	<u>Ne sait pas</u>
Je suis fier que les pangolins existent au Cameroun	93	4	3
Les pangolins aident à maintenir un environnement sain	55	25	20
Les pangolins sont une source importante de nourriture	68	27	5
Les pangolins sont menacés d'extinction au Cameroun	70	20	10
Il y a beaucoup de pangolins au Cameroun	40	48	11
La chasse et la mise à mort de tous les pangolins devraient être interdites	56	40	3
La chasse aux pangolins devrait être autorisée	52	44	35

Figure 4. Comportements envers les pangolins



III.4 Comportement à l'égard de la faune et des forêts

Les comportements à l'égard de la faune et de la flore sauvages au Cameroun sont très majoritairement positifs et devraient encourager les défenseurs de l'environnement.

De très fortes majorités ont déclaré que la faune est importante pour le patrimoine naturel du Cameroun (92%), qu'elles sont fières de la faune camerounaise (87%), et que la faune fournit un revenu précieux grâce au tourisme (89%).

COMPORTEMENTS ENVERS LES PANGOLINS ET LA FAUNE SAUVAGE AUPRÈS DES POPULATIONS URBAINES DU CAMEROUN

Une autre majorité écrasante (83%) a déclaré qu'elle paierait de l'argent pour visiter un parc national au Cameroun, un résultat qui soutiendra les efforts du gouvernement pour développer le tourisme intérieur.

Les avis sont davantage partagés sur l'autorisation de la chasse des animaux sauvages, mais c'est l'affirmation selon laquelle le Cameroun devrait autoriser la chasse des espèces sauvages communes, mais pas des espèces menacées, qui recueille de loin le plus grand nombre de suffrages. Cela suggère que le soutien à l'interdiction de la chasse aux pangolins augmenterait si les gens étaient davantage sensibilisés aux menaces qui pèsent sur eux.

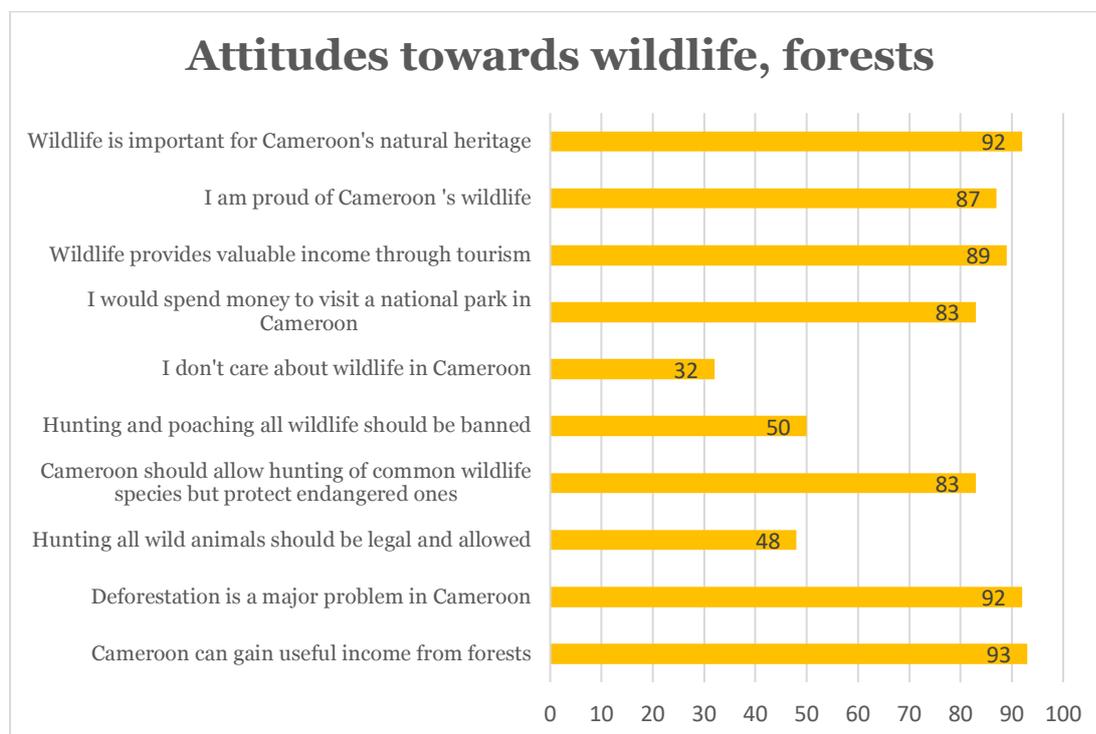
La déforestation, qui constitue un problème majeur au Cameroun, a suscité une très forte inquiétude, tandis que la plupart des personnes ont également convenu que le Cameroun pouvait tirer des revenus utiles de ses forêts.

Tableau 6. Comportement à l'égard de la faune, des forêts

	<u>D'accord (%)</u>	<u>Pas d'accord</u>	<u>Ne sait pas</u>
La faune sauvage est importante pour le patrimoine naturel du Cameroun	92	6	2
Je suis fier(e) de la faune et de la flore du Cameroun	87	11	2
La faune et la flore sauvages fournissent des revenus précieux grâce au tourisme	89	8	3
Je dépenserais de l'argent pour visiter un parc national au Cameroun	83	14	3
Je ne me soucie pas de la vie sauvage au Cameroun	32	65	2
La chasse et le braconnage de tous les animaux sauvages devraient être interdits	50	47	3
Le Cameroun devrait autoriser la chasse des espèces sauvages communes mais protéger celles qui sont menacées	83	14	3
La chasse de tous les animaux sauvages devrait être légale et autorisée	48	48	4
La déforestation est un problème majeur au Cameroun	92	6	2
Le Cameroun peut tirer des revenus utiles des forêts	93	5	2

COMPORTEMENTS ENVERS LES PANGOLINS ET LA FAUNE SAUVAGE AUPRÈS DES POPULATIONS URBAINES DU CAMEROUN

Figure 5. Comportement à l'égard de la faune, des forêts



Remerciements

Nous remercions les populations de Bertoua, Douala, Ebolowa, Mbalmayo et Yaoundé qui ont aimablement accepté de participer à cette étude.

WildAid remercie Cible Etudes & Conseil au Cameroun pour la réalisation de cette enquête.

.